

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTE n° 94.081

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 1er Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Juillet 1994

DATE D'AFFICHAGE

25 Juillet 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT, et TAP, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. LE GUEUT	par M. MOST
Mlle BARRAUD-DUCHERON	par M. MONNARD
M. COASSIN	par M. CANDAU
M. SABATHIER	par M. GUEZENNEC

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON et MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Monsieur CHABANEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'accorder une subvention :

- à l'Association "Bridge Club du Château" 36, Rue Pierre du Gua Château de Mons à ROYAN, à titre de participation au financement de l'organisation d'un tournoi intercommunal
- à la Section Locale des Médaillés Militaires.
- à l'Association Sportive AUTO NATURE (DAKAR 1995)
CLAUDE ARNOUX
- à la SOMECOB
- au VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN pour la montée de l'équipe féminine en Nationale III et la tournée "La Plage en Forme".

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer :

- . une subvention de 300 F (Trois cent francs) à l'association "Bridge Club du Château"
 - . une subvention de 1 700 F (Mille sept cent francs) à la Section Locale des Médaillés Militaires
 - . une subvention de 1 000 F (Mille francs) à l'Association Sportive AUTO NATURE
 - . une subvention de 100 000 F (Cent mille francs) à la SOMECOB
 - . une subvention de 10.000 F (Dix mille francs) au VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN
- D'imputer la dépense correspondante (13000 F au Chapitre 940.2 Article 6570) et (100 000 F au Chapitre 940.31 Article 6570) du Budget de l'exercice 1994.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Août 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS